

>>> EDITO

Chers Adhérents, chers Partenaires,

Depuis deux ans maintenant, nous vivons une crise sanitaire inattendue qui a fortement impacté notre monde médico-social. Le baromètre Unafam, l'écoute lors de nos accueils et notre présence dans les différentes instances nous l'ont démontré.

Aujourd'hui, ce que nous pensions avoir éradiqué au sein de notre vieille Europe vient malheureusement de se produire : la guerre aux portes de nos frontières.

Bien évidemment cela ne va arranger, ni la santé mentale de nos proches, ni l'offre de soins qui sera proposée.

Notre soutien est toujours nécessaire. Nos bénévoles sont présents sur le terrain pour défendre les actions sociales menées par notre association.

Dans cette grisaille, une légère embellie semble toutefois se dessiner sur le plan de la pandémie. Le présentiel est de nouveau accessible. Dans ce cadre un certain nombre d'actions sont prévues ou envisagées dans les prochains mois :

- Permanence et bibliothèque le vendredi matin à la Maison du Bénévolat à Brive
- Permanences « Hola » à Cornil
- Participation active dans la mise en place d'une formation « Profamilles » à Val Horizon (réunion d'information ouverte aux adhérents ou non adhérents prévue le 19 mars)
- Session de sensibilisation dédiée au personnel du CCAS de Brive le 7 avril
- Journée d'information sur les troubles psychiques au mois de mai
- Mise en place d'un deuxième groupe de paroles
- Journée des familles début juillet

Les détails concernant ces actions, au cours desquelles nous serions très heureux de vous retrouver, vous seront communiquées en temps utiles.

Cordialement,

Claude GRAMMONT
Délégué départemental
Unafam Corrèze

Rencontre avec Béatrice Grammont à propos de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)



Béatrice G. est arrivée en Corrèze pour la retraite en Décembre 2015. Auparavant, elle était à Toulon où elle a exercé la profession d'infirmière dans différents domaines hospitaliers et en Libéral. Aujourd'hui, elle apporte toutes ses compétences à l'Unafam 19 et représente notre délégation à la CDAPH (Commission Départemental Allocation Personne Handicapée).

Nous lui avons posé quelques questions.

Qu'est-ce que la PCH ?

La PCH a été créée en 2005 (loi du 11 février) et ne nécessite pas un taux minimal d'invalidité.

C'est une aide financière destinée à compenser les besoins des personnes en situation de handicap pour, par exemple, l'acquisition d' un fauteuil roulant, le financement de protections sanitaires, l' aménagement d' un logement ou d' un véhicule etc... Ce peut être aussi le financement d' aides humaines, souvent recherchées pour les malades psychiques, mais elles leur sont peu attribuées car assujetties à des critères de dépendance qui leur correspondent assez peu, exemple : aide à la prise de repas ou aide à la toilette.

En quoi consiste ta participation à la CDAPH ?

L' UNAFAM est représentée à la MDPH depuis 2017 .Je participe à des réunions plénières où siègent environ 25 membres, 20 issus de l'Etat, d' associations et des collectivités et 5 « pluridisciplinaires » à savoir un médecin, un(e) psychologue, une assistante sociale, une infirmière, un représentant de l'Education Nationale. Les décisions d'attribution sont prises à l'issue d'un vote à la majorité.

Je participe aussi à des comités restreints pour examiner des dossiers ayant donné lieu à un recours.

Combien de dossiers sont examinés et quelle fréquence de réunions ?

En moyenne, une dizaine de dossiers sont examinés pour une durée de 2 à 3 heures .Les réunions plénières se tiennent 2 fois par mois. Les titulaires de la commission sont nommés pour 4 ans et doivent impérativement être remplacés par leurs suppléants en cas d' absence.

Quelles améliorations te semblent possibles à court terme ?

L' UNAFAM a le projet d' aider les familles à monter leurs dossiers pour qu'ils soient plus facilement validés. Elle envisage aussi l' élaboration d' une plaquette d' information à destination des accueils, des médecins généralistes et des CMP pour mieux faire connaître la PCH.

Quelles sont les revendications portées par l' UNAFAM à propos de la PCH ?

L' UNAFAM souhaite que la PCH soit davantage attribuée aux malades psychiques sous forme d' aides humaines. Cette possibilité n' a été ouverte que très récemment, mais maintenant il faudrait que les critères soient mieux adaptés comme par exemple les besoins de stimulation, de surveillance et de soutien psychologique.

Béatrice nous te remercions pour toutes ces informations et pour ton important investissement dans ces commissions.

ZOOM

Nous vous présenterons dans cette rubrique un service, une action de notre territoire ayant un lien avec le handicap psychique.

Aujourd'hui, Zoom sur le SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) de basse et moyenne Corrèze géré par l'ADAPEI . Pour la haute Corrèze, c'est la Fondation J. Chirac qui assure ce service.

Le Samsah de Brive et ses environs existe depuis 2004. Il dispose d'un agrément pour une centaine de suivis. Il s'adresse plus particulièrement aux personnes ayant une pathologie et des troubles psychiques. Aujourd'hui, l'évolution des prises en charge fait qu'il accompagne aussi de plus en plus des personnes isolées avec une situation complexe et en grande précarité.

Il faut obligatoirement une orientation de la MDPH pour en bénéficier. Cela peut être en complément d'une hospitalisation de jour du Centre Hospitalier Psychiatrique.

Actuellement, il y a une liste d'attente mais, une intervention rapide est toujours possible. « Il n'y a pas d'embouteillage » confirme le Directeur du Pôle Vie Sociale de l'Adapei, M. Simoneau. La durée d' une prise en charge est d'environ quatre années.

L'équipe se compose d'un Chef de Service , d'un psychiatre et d'un psychologue à temps partiel, de neuf éducateurs et de quatre infirmières.

Les objectifs de travail sont multiples : rompre l'isolement, aider au retour dans le droit commun, ré-orienter vers l'emploi et la formation si c'est possible, renouer des liens familiaux mais aussi sociaux, éviter les hospitalisations.

Pour cela, l'intervenant du Samsah est l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée. La relation de confiance est primordiale. Mais, il existe aussi des groupes d'expression qui permettent les échanges entre pairs.

« Une évolution possible pourrait être également de développer la pair-aidance, une sorte de parrainage ou de tutorat. L'expertise des familles et de la personne elle-même est à considérer pour de nouvelles stratégies à l'avenir » nous confie Monsieur Simoneau.

Contact SAMSAH :

Monsieur Franck Simoneau , Directeur de l'offre de vie sociale

05 55 17 75 90

06 86 07 20 38

franck.simoneau@ adapei-corrèze.fr



Rédaction : Françoise et Christian MICHARD

Mise en page : Blandine DELHOUME